

Ils ont reçu leur diplôme de secouriste

Le code du travail rend obligatoire la présence d'un membre du personnel qui peut donner les premiers secours en cas d'urgence dans l'entreprise.

C'est pourquoi la pépinière d'entrepreneurs Rile a proposé au début septembre une formation Sauveteur secouriste du travail, animée par Emmanuel Bosquet, entreprise EB Prévention à Sarriens, aux jeunes créateurs d'entreprises et employeurs soucieux de répondre à la réglementation.

Dans la bonne humeur et à travers de nombreuses mises en situation et études de cas, les 7 participants ont tous obtenu leur diplôme.



Les diplômés pourront intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail dans leur établissement.

Ce diplôme est valable 24 mois et doit faire l'objet d'une actualisation en fin de validité.

Rens prochaines formations :
☎ 04 90 67 14 73 / l.martinez@rile.fr